



090354



12 JUL 1968 DOUAI

26 JUIL 1968

Le registre à Douai (A.C.) n°

Vol. 776 Bord. n° 1123

Acte:

Vingt deux

J. Blouart

Final

PARDEVANT Me Jean ALLARD, Notaire à Douai (Nord soussigné.

A COMPARU

Monsieur Jean de RENEPOINT, Fondé de Pouvoirs, demeurant à PARIS (16ème) 15 Boulevard Flandrin.

Agissant au nom et comme mandataire de la Société Anonyme Immobilière du Faubourg Montmartre, Société Anonyme au capital de trois millions quatre cent quatre vingt dix huit mille francs ayant son siège social à Paris (2ème) 30 rue Notre Dame des Victoires, immatriculée au Registre du Commerce de la Seine sous le numéro 57 B 7748, en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés lors de la réunion du Conseil d'Administration de ladite Société en date du onze Juillet mil neuf cent soixante huit dont un extrait certifié conforme demeure annexé aux présentes après avoir été revêtu de la mention d'annexe par Me Jean ALLARD, Notaire soussigné,

Ladite Société Anonyme Immobilière du Faubourg MONTMARTRE ayant elle-même agi en sa qualité de gérante de la Société Civile Immobilière ROUSSEAU-CECILE, fonction à laquelle elle a été nommée par délibération en date du vingt cinq Juillet mil neuf cent soixante six Société civile au capital de douze mille francs dont le siège social est à Paris, (2ème) rue Notre Dame de Victoires n° 30, légalement constituée suivant acte sous signatures privées en date à Paris du vingt cinq Juillet mil neuf cent soixante six, enregistré à Paris sous seing privé Sociétés, le vingt sept Juillet mil neuf cent soixante six, 569 - E Lequel acte contient les statuts de ladite Société dont l'article 15

R



prévoit que le gérant a le pouvoir d'établir la composition de l'immeuble collectif ou de tous ensembles immobiliers construits, la division en appartements ou autres locaux d'habitation et le règlement de copropriété devant régir les immeubles sociaux.

LEQUEL préalablement à la modification de l'état descriptif de division objet des présentes a exposé ce qui suit :
EXPOSE

090355



12 JUIN 1968 DOUVILLE

1) Suivant acte reçu par Me Jean ALLARD, Notaire soussigné, le dix neuf Mars mil neuf cent soixante les associés de la Société Civile Immobilière de Construction JULES LEMAIRE Société Civile au capital de trois cents mille franc dont le siège est à Lille, 8 rue du Palais Royal, régulièrement constituée pour une durée de soixante années à compter du six Septembre mil neuf cent cinquante huit aux termes d'un acte reçu par Me Pierre ALLARD, prédécesseur immédiat du notaire soussigné, le six Septembre mil neuf cent cinquante huit ont établi le règlement de copropriété général et l'état descriptif de division relatif à un ensemble immobilier appartenant à ladite Société Civile Immobilière de Construction Jules LEMAIRE, sis à Mons-en-Baroeul (Nord) Avenue Virnot, tenant vers l'Est à la rue Jean Jacques Rousseau Vers l'Ouest à l'avenue Virnot, vers le Nord à l'Avenue Cécil et vers le Sud à divers propriétaires, repris au cadastre révisé sous le n° 4.414 de la section A, lieudit " Les Sarts " pour une contenance de un hectare trente sept ares cinquante quatre centiares, appartenant à ladite Société, savoir : les constructions comme étant édifiées par elle et le terrain pour avoir été acquis par elle aux termes d'un acte reçu par Me Joseph VANDORME et Me Robert DUCROCQ, tous deux notaires à Lille, les six et onze septembre mil neuf cent cinquante huit dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de Lille, le vingt trois septembre mil neuf cent cinquante huit, Volume 2780 n° 36.

Aux termes dudit acte ledit ensemble immobilier a été divisé en cent vingt huit lots compris dans un tableau récapitulatif avec observation que les lots quarante neuf à quatre vingt quatre inclus, s'appliquant à un collectif donnant sur la rue Jean Jacques Rousseau.

Auxdits lots quarante neuf et quatre vingt quatre inclus sont attachés deux mille / dix millièmes des parties communes dudit ensemble immobilier.

Par ailleurs relativement aux modifications et additions au règlement de copropriété, l'article quatre vingt dix neuf de ce dernier a prévu ce qui suit littéralement rapporté :

" Les copropriétaires, réunis en assemblée générale, pourront modifier les dispositions du présent règlement de copropriété et y ajouter de nouvelles règles, mais seulement à une double majorité comprenant plus de la moitié d'entre eux et les deux / tiers au moins des voix.

Handwritten signature or initials.



" Toutefois , pour toute modification concernant les part
" communes particulières à l'immeuble collectif , il suffira ,
" faire approuver cette modification d'une décision prise à la ma
" jorité des deux / tiers de l'Assemblée Générale des copropriéta
" res de l'immeuble collectif."

Une expédition dudit règlement de copropriété général
et état descriptif de division ci-dessus analysé a été publiée
au premier bureau des hypothèques de Lille le vingt et un Avri
mil neuf cent soixante, Volume 3042 n° 21.

2°) Suivant acte reçu par Me Jean ALLARD, notaire sous
le quatorze Octobre mil neuf cent soixante cinq et conformémen
aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale extraordinaire
des associés de la Société Civile Immobilière de construction
Jules Lemaire , tenue le vingt six Septembre mil neuf cent soix
te quatre , l'état descriptif de division pour l'ensemble im
mobilière sis à Mons-en-Baroeul, appartenant à la Société civile
immobilière de construction Jules Lemaire établi par acte reçu
par Me Jean ALLARD, notaire soussigné , le dix neuf Mars mil
neuf cent soixante sus-analysé a été modifié en raison de la cré
tion d'un cent vingt neuvième lot consistant en un terrain nor
bâti de vingt six mètres carrés quarante six décimètres carrés
A ce lot aucune quote part de propriété , ni aucune quote part
de parties communes n'a été attachée.

Par voie de conséquence, l'état récapitulatif des lots
contenu dans le règlement de copropriété général et état descri
tif de division reçu par Me Jean ALLARD, notaire soussigné,
le dix neuf mars mil neuf cent soixante sus-analysé a été compl
té par le lot n° cent vingt neuf consistant en un terrain suppo
tant un transformateur d'une surface de vingt six mètres carr
quarante six décimètres carrés sans aucun dix millièmes des
parties communes de l'ensemble immobilier , ni millièmes des
parties communes de l'ensemble collectif.

Une expédition a été publiée au bureau des Hypothèques
de Lille premier bureau le quatorze Décembre mil neuf cent
soixante cinq, Volume 4150 n° 33.

3°) Suivant acte sous seing privé en date à Paris, le
neuf Janvier mil neuf cent soixante sept , enregistré à Lille
sous seing privé le dix neuf Janvier mil neuf cent soixante sep
folio 42 Bordereau 15 / 558 , la Compagnie Immobilière Européen
ne Agence de Paris , 30, rue Notre Dame des Victoires , immatri
culée au registre du commerce de la Seine sous le n° 57 B 8816
Société de forme anonyme au capital de cent millions de francs
belges ayant son siège social à Bruxelles , 52 rue Royale a
cédé à la Société Civile Immobilière ROUSSEAU-CECILE , énoncée
en tête des présentes , moyennant un prix payé comptant un grou
pe de six mille parts portant les numéros 17.401 à 23.400 de
la Société Civile Immobilière de Construction Jules Lemaire,
sus-énoncé correspondant aux termes du procès verbal de l'assem
blée Générale extraordinaire des associés de ladite société en
date du vingt sept Juin mil neuf cent soixante deux , aux lots
quarante neuf à quatre vingt quatorze inclus du règlement de
copropriété général et état descriptif de division établi

090356



12 JUIL 1968

2/3

12/3



suivant acte reçu par Me Jean ALLARD, notaire soussigné, le dix neuf Mars mil neuf cent soixante ci-dessus analysé.

En vertu de cette cession de parts sociales qui a été autorisée par le gérant de la Société civile Immobilière de construction Jules Lemaire, la Société civile Immobilière ROUSSEAU-CECILE est devenue seule propriétaire des six mille parts sociales numérotées 17.401 à 23.400 donnant vocation à la jouissance et à l'attribution en toute propriété des lots quarante neuf et quatre vingt quatorze inclus du règlement de copropriété général et état descriptif de division.

4°) La Société Civile Immobilière ROUSSEAU-CECILE seule propriétaire des parts donnant vocation aux lots quarante neuf à quatre vingt quatorze du règlement de copropriété général et état descriptif de division sus-analysé, a procédé à des modifications au plan de l'ensemble collectif concerné; par suite il s'est avéré nécessaire en raison desdites modifications de procéder pour cet immeuble collectif à une nouvelle répartition en divers lots totalement différents de ceux qui portaient les numéros quarante neuf à quatre vingt quatorze inclus conformément aux dispositions légales applicables en ce domaine.

Cette nouvelle répartition est effectuée par le seul propriétaire des parts donnant vocation à ces lots c'est à dire par la Société Civile Immobilière ROUSSEAU CECILE.

Ceci exposé il est passé à la modification de l'état descriptif de division contenu en l'acte établi par Me Jean ALLARD Notaire soussigné, le dix neuf Mars mil neuf cent soixante sus analysé.

MODIFICATION DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Monsieur de RENEPONT, es-qualités, déclare au nom de sa mandante la Société Anonyme Immobilière du Faubourg Montmartre agissant elle-même en sa qualité de gérante de la Société Civile Immobilière ROUSSEAU-CECILE :

1) supprimer purement et simplement les lots quarante neuf à quatre vingt quatorze de l'état descriptif de division établi suivant acte reçu par Me Jean ALLARD, notaire soussigné le dix neuf mars mil neuf cent soixante sus-analysé et qui intéressent l'immeuble collectif compris dans l'ensemble immobilier sis à Mons-en-Baroeul, ci-dessus désigné.

2) remplacer les lots ainsi supprimés par quarante six nouveaux lots numérotés à partir du numéro cent trente, premier numéro libre à la suite de ceux déjà créés, lesdits lots composant l'ensemble collectif dont il s'agit et ayant la consistance résultant de la désignation faite dans le tableau résumé ci-après rétabli compte tenu des modifications apportées.

Par suite l'état récapitulatif des lots situés sur le terrain de un hectare trente sept ares cinquante quatre centiares repris au cadastre de la commune de Mons-en-Baroeul sous le n° 4.414 de la section A, lieudit "Les Sarts" pour même

090357



12 JUL 1960 DC

Handwritten signature or initials

Handwritten initials

12
3

contenance se présente désormais compte tenu des modifications antérieures et de celles résultant des présentes, de la façon suivante :

Lots	Nature- désignation des lots.	Surface en m2.	Dix-millièmes de l'ensemble immobilier Jules Lemaire	Millièmes de l'immeuble collectif de la SCI ROUSSEAU CECILE.	Charges afférentes au assenseurs et escaliers. Répartition en millièmes.	Charges afférentes au Chauffage central. Répartition en dix-millièmes.	Charges pour le service de l'eau chaude Répartition en millièmes.	Charges afférentes aux réparations et à l'entretien des parkings. Répartition en six-centièmes
M. Maisons avec cellier et jouissance privative du jardin attenant.								
1	Cadres	359	240					
2	Major	290	200					
3	Minor	274	200					
4	Cadres	259	200					
5	Major	250	150					
6	Major	238	125					
7	Major	234	100					
8	Major	270	150					
9	Major	270	150					
0	Major	270	150					
1	Major	270	150					
2	Major	270	150					
3	Major	270	150					
4	Junior	175	100					
5	Major	250	175					
6	Major	222	175					
7	Spécial Rémy	335	200					
8	Cadres	272	150					
9	Cadres	230	150					
0	Cadres	275	200					
1	Cadres	243	150					
2	Cadres	250	160					
3	Cadres	243	150					
4	Major	298	210					

- 5 -
090358



12 JUN 1968 DORVILLE



49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94

~~7~~

Les lots quarante neuf à quatre vingt quatorze ci-contre
sont supprimés et remplacés par les lots cent trente à cent soixante quinze.

-7-

090360

12 JUN 1968



DOMAINE



W R



12 JUIL 1960 DOU...

Handwritten mark: a large 'R' with a diagonal slash through it.

95	Simien	garage	55				
96	"	"	55				
97	"	"	55				
98	"	"	55				
99	"	"	55				
100	"	"	55				
101	"	"	55				
102	"	"	55				
103	"	"	55				
104	"	"	55				
105	"	"	55				
106	"	"	55				
107	"	"	55				
108	"	"	55				
109	"	"	55				
110	"	"	55				
111	"	"	55				
112	"	"	55				
113	"	"	55				
114	"	"	55				
115	"	"	55				
116	"	"	55				
117	"	"	55				
118	"	"	55				
119	"	"	55				
120	"	"	55				
121	"	"	55				
122	"	"	55				
123	"	"	55				
124	"	"	55				
125	"	"	55				
126	"	"	55				
127	"	"	55				
128	"	"	150				
		Soit pour l'ensemble des 34 garages.....	1.965				
129	terrain supportant un transformateur.	26m ² 46	néant				néant

Handwritten mark: 'W/P' with a diagonal slash through it.

9 - 090362



12 JUN 1968

DOUANE

130	Magasin rez-de-chaussée droit Entrée I <i>Carrot, Renaud</i>	63,18	78	43	482	62
131	Magasin rez de chaussée gauche Entrée I <i>M. J. P. Dehan</i>	63,18	78	43	482	62
132	Magasin rez de chaussée droit Entrée 2 <i>M. Godart</i>	63,18	78	43	482	62
133	Magasin rez de chaussée gauche Entrée 2 <i>M. R. J. J. J.</i>	63,18	78	43	482	62
134	Appartement 1er étage droit Entrée I <i>M. J. J. J.</i>	68,35	84	45	504,5	62
135	Appartement 1er étage gauche Entrée I <i>M. J. J. J.</i>	68,35	84	45	504,5	62
136	Appartement 2ème étage droit Entrée I <i>M. J. J. J.</i>	68,35	84	45	504,5	62
137	Appartement 2ème étage gauche Entrée I <i>M. J. J. J.</i>	68,35	84	45	504,5	62
138	Appartement 3ème étage droit Entrée I <i>M. J. J. J.</i>	68,35	84	45	504,5	62
139	Appartement 3ème étage gauche Entrée I <i>M. J. J. J.</i>	68,35	84	45	504,5	62
140	Appartement 4ème étage droit Entrée I <i>M. J. J. J.</i>	68,35	84	45	504,5	62

W R

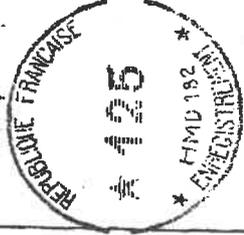


12 JUIN 1968 DONS

141	Appartement 4ème étage gauche Entrée I <i>de l'ancien</i>	68,35	84	45	85	504,5	62
142	Appartement 1er étage droit Entrée 2 <i>de l'ancien</i>	68,35	84	45	40	504,5	63
143	Appartement 1er étage gauche Entrée 2 <i>de l'ancien</i>	68,35	84	45	40	504,5	63
144	Appartement 2ème étage droit Entrée 2 <i>de l'ancien</i>	68,35	84	45	55	504,5	63
145	Appartement 2ème étage gauche Entrée 2 <i>de l'ancien</i>	68,35	84	45	55	504,5	63
146	Appartement 3ème étage droit Entrée 2 <i>de l'ancien</i>	68,35	84	45	70	504,5	63
147	Appartement 3ème étage gauche Entrée 2 <i>de l'ancien</i>	68,35	84	45	70	504,5	63
148	Appartement 4ème étage droit Entrée 2 <i>de l'ancien</i>	68,35	84	45	85	504,5	63
149	Appartement 4ème étage gauche Entrée 2 <i>de l'ancien</i>	68,35	84	45	85	504,5	63
150	Cave n° 17 pour Magasin. <i>de l'ancien</i>	15,06	18	10			
151	Cave n° 18 pour magasin. <i>de l'ancien</i>	14,09	17	10			
152	Cave n° 19 pour Magasin. <i>de l'ancien</i>	15,06	13	10			

10/8

17



090364



12 JUIN 1968 DCU

153	Cave n° 20 pour Magasin	11,70	13	7
154	Cave n° 1 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	5,95	7	4
155	Cave n° 2 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	5,95	7	4
156	Cave n° 3 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	5,95	7	4
157	Cave n° 4 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	5,95	7	4
158	Cave n° 5 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	5,40	7	4
159	Cave n° 6 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	5,87	7	4
160	Cave n° 7 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	5,83	7	4
161	Cave n° 8 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	5,87	7	4
162	Cave n° 9 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	5,87	7	4
163	Cave n° 10 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	5,85	7	4
164	Cave n° 11 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	5,87	7	4
165	Cave n° 12 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	5,40	7	4
166	cave n° 13 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	6,92	9	5
167	Cave n° 14 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	7,40	9	6
168	Cave n° 15 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	7,35	9	6
169	Cave n° 16 pour appartement. <i>M. Dubois</i>	7,40	9	6
170	Parking n° 1	18,75	25	
171	Parking n° 2	21,75	27	

100
100

172	Parking n° 3	17,26	23						100
173	Parking n° 4	17,26	23						100
174	Parking n° 5	17,26	23						100
175	Parking n° 6	29,66	37						100
	Soit pour l'ensemble des lots 130 à 175	1623,00	2.000	1.000	1.000	10.000	1.000	600	

- 12 -

0 9 0 3 6 5



12 III 1968

DOU



R
H



SOUSSION à l' APPROBATION par l'Assemblée Générale de
CO-PROPRIETAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 65-557 du dix Juillet mil neuf cent soixante cinq, portant réforme des statuts de la copropriété, la nouvelle répartition en lots du bâtiment collectif telle qu'elle résulte des dispositions qui précèdent sera soumise à l'appréciation et à l'approbation de la plus prochaine assemblée générale des copropriétaires de l'ensemble immobilier édifié par la Société Civile Immobilière de construction Jules Lemaire, qui devra statuer à son égard à la majorité prévue par l'article 24 de ladite loi.

Monsieur de RENEPONT, es-qualités, s'engage expressément au nom de la Société Civile Immobilière ROUSSEAU-CECILE, propriétaire actuelle des parts sociales donnant vocation à l'ensemble dudit bâtiment collectif à observer l'obligation résultant de la clause qui précède et par suite à faire toute diligence pour obtenir l'approbation de ladite assemblée générale des copropriétaires de l'ensemble immobilier.

A défaut de décision de cette assemblée générale, le Tribunal de grande instance du lieu de la situation de l'ensemble immobilier sera saisi à l'effet d'apprécier et d'approuver la nouvelle répartition de l'ensemble collectif rendue nécessaire par les modifications des plans de construction dudit immeuble.

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée à la conservation des hypothèques de Lille (Premier Bureau)

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, s'il y a lieu il est fait élection de domicile en l'Etude de Me Jean ALLARD, notaire soussigné.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes seront à la charge de la Société Civile Immobilière ROUSSEAU-CECILE

DONT ACTE

Fait et passé à *Dain*
En l'étude de *du notaire soussigné*
L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE HUIT
Le *vingt cinq* juillet.

Lecture, faite, le comparant a signé avec *Me* Jean ALLARD,
Notaire soussigné.

090366



12 JUIL 1968 DOUAI A.C.

13 / 7

Tive seize francs dans deux blancs.

3 R / 7

J. de Lemaire

Paul



SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DU FAUBOURG MONTMARTRE
Société Anonyme au capital de 3 498 000 Francs
Siège social, 30 Rue Notre-Dame des Victoires, Paris 2ème
R.C. Seine 57 B 7748

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 1968

090367



12 JUL 1968

Le Conseil s'est réuni le 11 Juillet 1968, à 11 heures, au siège de la Société.

Etaient présents :

- Monsieur Jean PETEN Administrateur
- COMPAGNIE IMMOBILIERE EUROPEENNE
représentée par Monsieur Robert FABRI

Etait absent et excusé :

- Monsieur Serge FRACER

Monsieur MICHEL TILLAYE remplit les fonctions de Secrétaire

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé

MODIFICATION DU REGLEMENT DE CO-PROPRIETE DE LA S.C.I. JULES LEMAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide que la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DU FAUBOURG MONTMARTRE, agissant en sa qualité de gérante de la Société Civile Immobilière ROUSSEAU-CECIL et dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article quinzisième des statuts de cette dernière Société, lequel prévoit en particulier que le gérant de la Société Civile Immobilière ROUSSEAU-CECIL établit la composition de l'immeuble collectif ou de tous ensembles immobiliers construits, la division en appartements ou autres locaux d'habitation et le règlement de co-propriété devant régir les immeubles sociaux, constitue pour mandataires express Messieurs de RENNEPONT et TILLAYE, avec pouvoir d'agir conjointement ou séparément, à l'effet d'apporter les modifications suivantes à l'état descriptif de division contenu dans le règlement de co-propriété général établi pour l'ensemble immobilier sis à Mons-en-Baroeul, et reçu par Maître Jean ALLARD, notaire à Douai, le 19 Mars 1960, savoir :

M

.../...



.../...

2.-

- 1°) Suppression pure et simple des lots n° 49 à 94 qui intéressent immeuble collectif auquel la S.C.I. ROUSSEAU-CECILE a seule vocation en sa qualité de propriétaire des parts n° 17 401 à 23 400 de la S.C.I. JULES LEMAIRE.
- 2°) Remplacement des lots supprimés par ceux suivants, en raison de modifications apportées aux plans de l'immeuble collectif.

090368



12 JUL 1968 DOUAI A.C.

Annexé à la minute d'un acte
reçu par M^r Jean ALLARD, Notaire à
Douai, soussigné, le *vingt cinq*
mil neuf cent *soixante huit* juillet

.../...

Lots	Désignation des parties	Surfaces	Dix-millièmes de l'ensemble immobilier de la SCI Jules Lemaire	Millièmes de l'immeuble collectif de la SCI ROUSSEAU-CECILE	Charges afférentes au service de chauffage central. Répartition en millièmes	Charges afférentes au service de réparations et entretien des parkings. Répartition en six-centièmes
I30	Magasin rez-de-chaussée droit Entrée I	63,18	78	43	482	
I31	Magasin rez-de-chaussée gauche Entrée I	63,18	78	43	482	
I32	Magasin rez-de-chaussée droit Entrée 2	63,18	78	43	482	
I33	Magasin rez-de-chaussée gauche Entrée 2	63,18	78	43	482	
I34	Appartement 1er étage droit Entrée I	68,35	84	45	504,5	62
I35	Appartement 1er étage gauche Entrée I	68,35	84	45	504,5	62
I36	Appartement 2° étage droit Entrée I	68,35	84	45	504,5	62

12 JUIL 1968



[Handwritten mark]

[Handwritten mark]

[Handwritten mark]

I37	Appartement 2ème étage gauche	Entrée I	68,35	84	45	55	504,5	62
I38	Appartement 3ème étage droit	Entrée I	68,35	84	45	70	504,5	62
I39	Appartement 3ème étage gauche	Entrée I	68,35	84	45	70	504,5	62
I40	Appartement 4ème étage droit	Entrée I	68,35	84	45	85	504,5	62
I41	Appartement 4ème étage gauche	Entrée I	68,35	84	45	85	504,5	62
I42	Appartement 1er étage droit	Entrée 2	68,35	84	45	40	504,5	63
I43	Appartement 1er étage gauche	Entrée 2	68,35	84	45	40	504,5	63
I44	Appartement 2ème étage droit	Entrée 2	68,35	84	45	55	504,5	63
I45	Appartement 2ème étage gauche	Entrée 2	68,35	84	45	55	504,5	63
I46	Appartement 3ème étage droit	Entrée 2	68,35	84	45	70	504,5	63

0 9 0 3 7 0



12 JUL 1968

DOUVAULT



h
k
B

0 9 0 3 7 1



12 JUIL 1968

DOUANE



I47	Appartement 3ème étage gauche	Entrée 2	68,35	84	45	70	504,5	63
I48	Appartement 4ème étage droit	Entrée 2	68,35	84	45	85	504,5	63
I49	Appartement 4ème étage gauche	Entrée 2	68,35	84	45	85	504,5	63
I50	Cave n° 17 pour Magasin		15,06	18	10			
I51	Cave n° 18 pour Magasin		14,09	17	10			
I52	Cave n° 19 pour Magasin		15,06	18	10			
I53	Cave n° 20 pour Magasin		11,70	13	7			
I54	Cave n° 1 pour appartement		5,95	7	4			
I55	Cave n° 2 pour appartement		5,95	7	4			
I56	Cave n° 3 pour appartement		5,95	7	4			
I57	Cave n° 4 pour appartement		5,95	7	4			
I58	Cave n° 5 pour appartement		5,40	7	4			

Handwritten marks: 'h' and 'k' on the right side of the page.

090372



12 JUL 1968 DOUGLAS, A.C.



I59	Cave n° 6 pour appartement	5,87	7	4		
I60	Cave n° 7 pour appartement	5,83	7	4		
I61	Cave n° 8 pour appartement	5,87	7	4		
I62	Cave n° 9 pour appartement	5,87	7	4		
I63	Cave n° 10 pour appartement	5,85	7	4		
I64	Cave n° 11 pour appartement	5,87	7	4		
I65	Cave n° 12 pour appartement	5,40	7	4		
I66	Cave n° 13 pour appartement	6,92	9	5		
I67	Cave n° 14 pour appartement	7,40	9	6		
I68	Cave n° 15 pour appartement	7,35	9	6		
I69	Cave n° 16 pour appartement	7,40	9	6		
I70	Parking n° 1	18,75	25			100
I71	Parking n° 2	21,75	27			100

(Handwritten signature)

(Handwritten mark)

(Handwritten mark)



.../...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

090374



12 JUIL 1968 DOUAI

Annexé à la minute d'un acte
reçu par M^e Jean ALLARD, Notaire à
Douai, sou signé, le *vingt un* juillet
mil neuf cent *soixante huit*.

